



# Procès-verbal de la séance de Conseil Municipal

## Du jeudi 16 mars 2023 – 20 h 00

### ORDRE DU JOUR

- ✓ Désignation du secrétaire de séance,
- ✓ Approbation du compte rendu du 22 décembre 2022,
- ✓ Convention « Saules » avec SDDEA,
- ✓ Défense incendie,
- ✓ Demande d'autorisation de spectacle sur la commune,
- ✓ Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales,
- ✓ Délibération pour mandater et liquider les dépenses d'investissement,
- ✓ Délibération contrat de nettoyage des vitres,
- ✓ Délibération pour l'ouverture d'un cabinet infirmier et téléconsultation assistée,
- ✓ Délibération relance du MAPA des vestiaires du stade Henri Homon,
- ✓ Délibération SIEM : Vidéo protection, éclairage, enfouissement,
- ✓ Délibération achat balayeuse aspiratrice ou mécanique,
- ✓ Délibération création d'une régie,
- ✓ Délibération édition plan guide,
- ✓ Réparations sur les bâtiments communaux,
- ✓ Informations diverses,

Sur convocation en date du 11 mars 2023 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le 16 mars 2023 à 20h, à la mairie de Saint Just Sauvage, sous la présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Etaient présents :

Bruno MARTIN	MICHEL Chantal	DHOTEL Malika
BRUN Marie	BERTIN Laurent	LOPEZ Cécile
PERRIER Thomas	GAVROY Vincent	FEVRE Xavier
CHARLOIS Denise	FRENOY Laëtitia	PASQUIER Sonia
METIN Patrick	GRUAT-CHERRIOT Cyrille	PROTAT DEFRANCE Sandrine

Formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusés :

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Vincent Gavroy.

## **Approbation du procès-verbal du 22 décembre 2022**

il a été corrigé une faute de frappe : il faut lire des dépenses liées (page 5)

### **Vote du conseil municipal :**

*Par 12 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions*

### **Convention « Saules » avec le SDDEA**

Dans le cadre des échanges avec le SDDEA Seine Aval, M. le Maire a demandé le renforcement de la partie de berge limitrophe avec la rue Jean Moulin. Cette opération, plantations de saules, faite en régie est gratuite pour la commune et acceptée par Mme Labat, propriétaire du canal du Moulin. L'entretien sera à la charge de la commune comme pour les plantations actuelles. La convention bien que signée récemment, est datée du 08/12/2022. C'est l'aboutissement de près de trois années de sollicitations pour l'amélioration de l'état des voies d'eau sur la commune.

### **Défense incendie**

La DREAL impose à M. Godard des installations de lutte contre l'incendie en invoquant l'impossibilité de pomper dans le canal des Moulins au droit de son usine. Ce motif met en défaut le schéma de lutte contre les incendies pour les voisins. Plutôt qu'un aménagement privé qui ne résoudrait pas le plan de défense collectif, M. le Maire a soumis au SDIS un aménagement de canne de pompage sur la parcelle au droit de l'usine. L'étude est en cours et la commune aura une participation à hauteur de 30% des frais. M. Godard mettrait la plateforme à la disposition de la commune.

### **Demande d'autorisation de spectacle sur la commune**

Nous avons reçu une sollicitation pour autoriser un spectacle de clown pendant 1 ou 2 jours entre septembre et octobre 2023. Avant de répondre, M. le Maire souhaite l'avis du Conseil Municipal.

*Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions*

### **Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales**

Le renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales est obligatoire à mi-mandat. Les élus ayant une délégation ne peuvent pas se présenter et les sortants sont rééligibles. Trois sièges sont attribués à la liste majoritaire et deux sièges sont attribués à la liste minoritaire.

Chantal Michel, Laurent Bertin, Cyril Gruat-Cherriot, Xavier Fèvre, Sonia Pasquier sont sortants, candidats et élus à l'unanimité.

*Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions*

### **Délibération pour mandater et liquider les dépenses d'investissement**

Les investissements prévus en 2022, non facturés avant le 15 décembre 2022 doivent être débités sur les comptes 2023. Pour la période, précédant le vote du budget 2023, il est possible d'honorer des factures jusqu'à 25% des crédits votés en 2022. Pour cela, le Conseil Municipal doit délibérer afin de l'autoriser. En section de fonctionnement, cela est automatique afin d'assurer la continuité des services.

20000 euros au chapitre 203, 0 euros au chapitre 204, 50000 euros à l'article 21.52 et 21.51.

*Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions*

### **Délibération contrat de nettoyage des vitres**

Suite aux demandes réitérées mais sans réponse, les vitres ne sont pas nettoyées régulièrement. Par ailleurs, l'accessibilité de certaines demande un matériel spécifique. M. le Maire souhaitait être autorisé à conclure le marché avec la seule société ayant répondu si l'augmentation du devis 2023 était raisonnable. IGN ne répond plus donc pas de délibération.

### **Délibération portant sur les Heures Supplémentaires**

M. le Maire propose de délibérer sur les heures supplémentaires des agents titulaires et stagiaires, à la place, alors que ce n'est pas à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte et vote à l'unanimité, le paiement des heures supplémentaires, si l'accroissement temporaire de travail le justifie.

*Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions*

### **Déclaration pour l'ouverture d'un cabinet médical infirmier de téléconsultation assistée**

Le projet de téléconsultation assistée suit son cours avec Pulsy Grand Est en coordinateur. La CPTS présidé par le Dr Lacheray y est favorable même si, à ce jour, aucun médecin local ne s'est fermement porté volontaire tant ils sont surbookés. La structure de l'Aube avec le Dr Goudour est prête à s'y associer pour démarrer le projet. Une visioconférence ce jour prévoit de relancer la CPTS et de leur rendre visite lors de leur prochaine assemblée début avril s'ils acceptent. Pour rédiger le projet, des données telles que 106 patients sans médecins traitant sur la commune dont 11 en ALD sont à collecter. Les besoins des communes voisines peuvent être associés. Pour s'impliquer formellement, M. le Maire demande que le Conseil Municipal se prononce sur l'accueil de cette structure. Nous mettrions à disposition l'ancien cabinet infirmier, une connexion internet, le mobilier (un bureau, une chaise, un meuble pour les dossiers), un ordinateur, un fauteuil pour les patients. L'ARS apporterait le plateau médical et le cabinet infirmier d'Anglure les moyens humains, professionnels de santé. Si tout se déroule sans imprévu, le cabinet de téléconsultation assistée pourrait fonctionner fin mai, début juin. M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à accomplir et signer les démarches pour la création d'un cabinet de téléconsultation assistée et augmentée sur la commune de Saint Just Sauvage.

*Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions*

### **Délibération relance du MAPA des vestiaires du Stade Henri HOMON**

Suite au refus de certaines offres concernant le MAPA des vestiaires, il convient de relancer certains lots. Certains ont été revus à la baisse, avec des options que nous pourrions accepter ou rejeter en fonction de la réalité des offres. M. le Maire demande l'autorisation de relancer le MAPA tel que mis à disposition des conseillers en amont de ce conseil.

*Par 12 voix pour, 3 voix contre, 0 abstentions*

### **Délibérations SIEM : Vidéoprotection, éclairage, enfouissement**

- **Vidéoprotection :**

L'estimation faite par le SIEM s'élève à 92850 euros HT hors coût à la fibre. Le coût du MAPA est plafonné à 2400 euros HT. Le coût réel est de 1000 euros HT pour les 8 premières caméras puis 100 euros HT par caméra supplémentaire. M. le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour signer la convention de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre avec le SIEM. Les crédits seront inscrits au BP 2023.

*Par 12 voix pour, 3 voix contre, 0 abstentions*

- **Modification des lanternes en LED :**

Dans le cadre du plan d'économie d'énergie de la commune, le remplacement des lanternes par des LED est une nécessité. La reconnaissance faite avec M. Fontaine du SIEM dénombre 106 lanternes en dehors des axes départementaux. Il convient de prévoir le remplacement prioritairement sur les candélabres qui ne sont pas susceptibles d'être remplacés. Le SIEM subventionne cette opération pour 16000 euros. M. le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour signer le devis d'un montant de 46250 euros HT et de l'inscrire au BP 2023.

*Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions*

- **Enfouissement :**

Deux projets d'enfouissement ont été retenus par le SIEM pour 2023 : le stade et la rue du Maréchal Leclerc. Ces travaux comprennent la dépose de l'éclairage public, son remplacement par des candélabres, l'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication. Le coût communal est de 47086,62 euros pour la rue du Maréchal Leclerc et de 22334,96 euros pour le stade. La subvention du SIEM est de (74448,50 + 24165,04) soit 98613,54 euros en plus de notre financement. M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer les devis et de les inscrire au BP 2023.

*Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions*

### **Délibération achat d'une balayeuse aspiratrice ou mécanique**

Les démonstrations se succèdent et il faut soit réserver la balayeuse aspiratrice de démonstration légèrement moins chère dont nous disposerons fin 2023, soit s'orienter sur une balayeuse mécanique nettement moins chère mais qui n'accomplira pas toutes les tâches envisagées et nécessite la conclusion d'un nouveau contrat avec V2P. M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur le choix de technologie. Le choix du matériel se fera lors d'un prochain conseil en relançant la concurrence.

Le choix du conseil s'oriente vers la balayeuse mécanique.

*Par 13 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions*

### **Délibération création d'une régie**

Lors d'un précédent conseil, sur les conseils de M. Duchateau, nous avons supprimé la régie utile pour les locations, les cartes de pêche, les photocopies, etc. au prétexte que la trésorerie partait à Vitry le François et que le dépôt des recettes serait compliqué. Il est désormais possible de déposer les recettes au bureau de poste. Il n'y a donc plus d'obstacles au fonctionnement d'une régie éloignée de Vitry le François. M. le Maire propose la création d'une régie municipale, de nommer Mme Aurélie Muller, agent administratif, régisseuse principale et M. Ghislain Boulard, président de Copains de l'Épuiette, régisseur suppléant. Cela permettra le fonctionnement pendant et hors temps d'ouverture de la mairie.

*Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions*

### **Délibération édition d'un guide**

Un commercial, M. Leredotté s'est présenté pour renouveler l'édition du plan guide communal. Les encarts publicitaires financent le projet et sont réservés prioritairement aux commerçants et artisans locaux. En contrepartie, la mairie s'engage à diffuser celui-ci auprès des habitants et gens de passage. Dans l'hypothèse d'un avis favorable, M. le Maire souhaite revenir vers la conception de l'édition 2014 qui unit l'ensemble des zones urbanisées et retrace toutes nos zones vertes et agricoles. L'insert de QR code avec vidéos serait une première et permettrait d'informer sur les services gérés désormais soit par la commune, soit par la CCSSOM.

*Par 11 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions*

### **Réparation sur les bâtiments communaux**

La commune a été victime d'effractions et les réparations ont été décidées dans l'urgence. Notre contrat d'assurance n'a pas de franchise. Heureusement car le butin est quasi nul tandis que les réparations sont onéreuses :

- Local buvette au plan d'eau, coût environ 1000 euros sans compter les travaux effectués par Guillaume.
  - Les 2 remises de la mairie, coût environ 130 euros.
  - Alarme du stade, coût environ 700 euros.
  - Porte du vestiaire arbitre.
- Par ailleurs, la fuite du toit de la mairie annexe a été trouvée et réparée, coût environ 1300 euros, les batteries des alarmes arrivées en fin de vie sont changées.

### Informations diverses

- Impression écologique, test avec la gazette le 28 mars 14H.
- 17 mars 10H : rdv pour la gestion du cimetière.
- Démoustification : premier passage préventif le 15 mars.
- Travaux D440 : grattage depuis le garage Marnat jusqu'à la sortie vers Anglure.
- Arasement pour 810 euros rue Blaise Pascal.
- Le 24 mars 18H, réunion publique sur la sécurisation de la D440.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H35.

Le secrétaire de séance  
Vincent GAVROY



Le Maire,  
Bruno MARTIN.

